

LIFT sera annoncé? Peut-il également nous dire si ce projet de règlement a été discuté avec les organisations agricoles et, si oui, avec lesquelles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, ce règlement est entré en vigueur. Les effets qu'il aura sur les fermiers ont évidemment été discutés dans tout le pays avec la majorité des organisations agricoles.

M. Burton: Une question supplémentaire. Si ce règlement est en vigueur, le ministre peut-il le communiquer à la Chambre et, plus encore, aux cultivateurs de l'Ouest du Canada?

L'hon. M. Lang: Oui, monsieur l'Orateur, je le ferai avec plaisir.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre dit-il que le règlement est prêt et maintenant confirmé? En ce cas, peut-il le déposer aujourd'hui? Les agriculteurs de l'Ouest ne savent pas où diable ils en sont, parce qu'on ne leur a pas communiqué le règlement.

L'hon. M. Lang: Je crois qu'on pourrait s'arranger pour faire cela, monsieur l'Orateur.

M. Burton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le très honorable représentant demande la parole pour une question de privilège.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une réponse aussi facétieuse d'un ministre est inacceptable.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Gémissiez, si vous voulez.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Continuez.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'attitude des députés libéraux est une attitude de mépris à l'égard des cultivateurs de l'Ouest, comme le ministre vient tout juste de le démontrer.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demande au ministre s'il va déposer ce règlement aujourd'hui afin qu'il soit disponible. Tout ce que nous avons reçu, c'est une rebuffade d'un ministre qui n'a rien fait pour les cultivateurs de l'Ouest.

L'hon. M. Lang: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai évidemment pas le règlement en main, mais je savais qu'à une date ultérieure je pourrais demander le consentement de la Chambre pour le déposer. C'est pourquoi j'ai employé ces mots.

Le très hon. M. Diefenbaker: S'il faut obtenir le consentement de la Chambre, cela peut-il se faire dès maintenant, afin que ce ministre revêche puisse les déposer?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA RÉDUCTION DES EMBLAVERES

M. Burton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demande au ministre quand ce règlement est entré en vigueur et quand le décret du conseil a été adopté. D'autre part, étant donné que le ministre a pu rendre public un échange de correspondance entre le président du Syndicat national des cultivateurs et lui-même à propos du programme LIFT, peut-il nous dire s'il est disposé à mettre à la disposition de la Chambre l'ensemble de la correspondance échangée entre le ministre, le gouvernement et les syndicats agricoles depuis que le programme LIFT a été discuté pour la première fois avec les organismes agricoles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas d'examiner cette question à propos de l'échange de correspondance. Les conditions habituelles devront être remplies. Il serait plus indiqué d'avoir des demandes précises à ce sujet plutôt qu'une demande de caractère général comme celle-ci. La prise en considération de la demande peut en effet nécessiter le consentement de diverses personnes.

[Plus tard]

M. Burton: J'ai une brève question complémentaire suscitée par une réponse donnée plus tôt par le ministre. Il avait demandé aux députés de se reporter particulièrement à la correspondance qu'il voudrait lui voir déposer. Pourrait-il déposer le télégramme que le président du Syndicat national des cultivateurs a adressé au premier ministre le 22 février et où il rejetait catégoriquement les propositions du gouvernement au sujet de l'opération LIFT?